



L'Impact Atténuant de la Sécurité Foncière sur l'Insécurité Alimentaire Induite par la Sécheresse : Preuves Provenant des Zones Rurales du Malawi

*Joseph B. Ajefu et
Olukorede Abiona*

Juillet 2021 / No.741

Résumé

Cet article étudie l'interaction entre la sécurité foncière et la sécurité alimentaire dans les ménages tributaires de l'agriculture. Nous explorons la variation des ménages en matière de sécurité foncière et de chocs de sécheresse à travers les villages afin de déterminer dans quelle mesure les systèmes fonciers affectent la capacité des ménages agricoles au Malawi à faire face aux impacts négatifs des chocs météorologiques. Nos résultats révèlent que la sécurité foncière amortit l'effet des régimes de sécheresse sur la sécurité alimentaire. En outre, nous établissons que la pratique de l'irrigation comme est le canal sous-jacent qui atténue l'impact des chocs de sécheresse sur l'insécurité alimentaire. Les

résultats de cette étude renforcent le consensus croissant selon lequel les droits de propriété à travers la sécurité foncière sont associés à la productivité agricole et, par conséquent, à la sécurité alimentaire des ménages.

Introduction

La promotion de la productivité agricole pour assurer la sécurité alimentaire a été un enjeu majeur de politique publique dans les pays en développement ces dernières années. Malgré les efforts considérables déployés par des gouvernements, tant nationaux qu'internationaux, les données montrent que le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique dans le monde est passé d'environ 804 millions en 2016 à près de 821 millions en 2017. Et la prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée en Afrique que dans d'autres régions du monde. Environ 256 millions de personnes en Afrique, soit 21 % de la population souffrant de privation alimentaire chronique en 2017 et une proportion importante des cas d'insécurité alimentaire dans le monde (FAO et al. 2018). Depuis 1990-1992, environ 42 millions de personnes ont été ajoutées au nombre total de personnes sous-alimentées en Afrique subsaharienne, avec une estimation de 217,8 millions en 2014-2016, contre 176 millions en 1990-1992 (FAO, 2015). Ces dynamiques sont dictées par les statistiques de pauvreté associées à cette région par rapport au reste du monde¹.

De nombreux ménages pauvres en Afrique subsaharienne dépendent des pratiques agricoles des petits exploitants pour leur subsistance. Dans ce contexte, la sécurité alimentaire durable de la plupart des ménages pauvres de la région est souvent liée à l'amélioration de la productivité et de la croissance du secteur agricole. Cependant, la productivité agricole durable de ces ménages est entravée par la variabilité des conditions météorologiques et climatiques. Le bas de la pyramide des ménages agraires en est le plus touché (Asfaw et von Braun, 2004 ; Fussel, 2010 ; Ericksen et al., 2011 ; Skoufias et al., 2011 ; Levine et Yang, 2014 ; Asfaw et Maggio, 2017)².

-
- 1 En 2012, la part des personnes vivant avec 1,90 USD ou moins par jour était de 47 % (501 millions de personnes) de la population de l'Afrique subsaharienne. Cela s'est traduit par 233 millions de personnes sous-alimentées en Afrique subsaharienne au cours de la même période (Banque mondiale, 2017).
 - 2 Des preuves récentes montrent que la variabilité climatique et météorologique a des effets délétères sur le bien-être des ménages en raison des mauvaises récoltes et la variabilité des rendements. Par conséquent, le changement climatique peut potentiellement affecter tous les aspects de la sécurité alimentaire à travers la réduction de l'accès et de l'utilisation des aliments, et l'instabilité des prix en réduisant l'accès et l'utilisation des aliments et l'instabilité des prix. (Challinor et al., 2010; IPCC, 2014)

Outre la variabilité climatique et météorologique, l'insécurité foncière a été un facteur limitant la productivité agricole et la sécurité alimentaire des ménages agraires. Lorsque les droits fonciers sont précaires, la motivation à investir dans la terre pourrait être faible. Cela peut également conduire à une défaillance des droits selon laquelle les agriculteurs ne parviendraient pas à faire des plans à long terme ou à investir dans des cultures à haut rendement sur les terres agricoles. Ces comportements peuvent avoir des conséquences, entraînant une baisse de la productivité agricole et une insécurité alimentaire (Besley, 1995 ; Potts, 2006 ; Woodhouse, 2006 ; Deininger et al. 2009 ; Bhaumik et al., 2016 ; Linkow, 2016 ; Lovo, 2016).

Compte tenu de ce qui précède, ce projet a étudié le lien entre les régimes de sécheresse, la sécurité foncière et la sécurité alimentaire au Malawi en utilisant les données d'une enquête auprès des ménages. Nous avons utilisé deux vagues de données sur les ménages, à savoir les enquêtes intégrées auprès des ménages (EIM) de 2013 et 2016. La première motivation pour focaliser le contexte de la recherche sur le Malawi peut être liée à une référence importante des statistiques de la Banque mondiale (2010) où le Malawi a émergé comme le douzième pays le plus exposé aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité s'explique probablement par la distribution climatique historique du pays, qui se caractérise par des chocs environnementaux fréquents tels que les sécheresses et les inondations (Chinsinga, 2013).

Deuxièmement, les conditions économiques structurelles exacerbent cette vulnérabilité. Par exemple, le secteur agricole du Malawi contribue à près de 37 % du produit intérieur brut (PIB) du pays, les petits exploitants pratiquant l'agriculture de subsistance produisant 75 % de la production agricole totale du Malawi en utilisant un système de production principalement pluvial avec une irrigation limitée (Chirwa et Quinion, 2005). En outre, selon l'Indice mondial de sécurité alimentaire (GFSI), le Malawi se classe 105/113 pays sur l'indice mondial de sécurité alimentaire avec une répartition de 105, 101 et 106 en termes d'abordabilité, de disponibilité et de qualité/sécurité des aliments respectivement (GFSI, 2016). Ces caractéristiques expliquent généralement pourquoi les indices micro et macro de sécurité alimentaire au Malawi peuvent être très élastiques aux chocs pluviométriques, en particulier aux sécheresses. Cette situation laisse le Malawi très vulnérable à l'insécurité alimentaire chronique (Harrigan, 2008).

Troisièmement, le Malawi présente des variations dans la sécurité foncière entre les parcelles appartenant à différents ménages. Fondamentalement, la nature de la sécurité foncière au Malawi pourrait être classée en deux catégories : le régime foncier garanti et le régime foncier non garanti. Les coutumes et les traditions déterminent les régimes fonciers à travers les systèmes d'héritage en place dans les villages³ affectant ainsi la production alimentaire efficace par le biais des pratiques

3 Takane (2008) documente qu'environ 70 % de la propriété foncière au Malawi est déterminée par le système foncier coutumier.

agricoles. Les systèmes patrilinéaires ou matrilineaires ont des effets directs sur les régimes fonciers, et ce sont des produits des coutumes et des traditions. En outre, le système d'héritage en pratique joue un rôle important dans l'institution du mariage entre les communautés, déterminant ainsi l'union traditionnelle attendue pour les couples — patrilocale ou matrilocale. Par conséquent, les pratiques d'héritage coutumières sexistes répandues dans la communauté pourraient affecter l'ampleur de la sécurité foncière (Peters et Kambewa, 2007 ; Peters, 2010 ; Lovo, 2016 ; Berge et al. 2014)⁴.

Les objectifs de cette étude étaient doubles : premièrement, examiner le rôle atténuant de la sécurité foncière dans la relation entre les sécheresses et la sécurité alimentaire des ménages au Malawi⁵. Cela découle des preuves qui considèrent la sécurité foncière comme associée à la sécurité alimentaire (Besley et Burgess, 2000 ; Deininger et al., 2009 ; Ghebru et Holden, 2013 ; Mendola et Simtowe, 2015). Deuxièmement, chercher à savoir si le rôle atténuant de la sécurité foncière sur les impacts de la sécheresse sur la sécurité alimentaire diffère entre les sociétés matrilineaires et patrilinéaires.

En conséquence, cette étude a abordé les questions de recherche suivantes : les sécheresses, ont-elles des impacts sur la sécurité alimentaire des ménages au Malawi ? Si tel est le cas, les ménages bénéficiant d'une sécurité foncière sont-ils moins vulnérables aux impacts des chocs pluviométriques que les propriétaires fonciers précaires ? Par exemple, les ménages bénéficiant d'une sécurité foncière pourraient avoir plus d'investissements sur les terres qui atténuent l'impact des chocs pluviométriques sur la sécurité alimentaire. Existe-t-il des différences dans l'atténuation de l'impact de la sécurité foncière entre les sociétés matrilineaires et patrilinéaires ? Cette recherche est basée sur les hypothèses suivantes : (1) la sécheresse affecte la sécurité alimentaire des ménages ; (2) les ménages bénéficiant d'une sécurité foncière sont moins affectés par la sécheresse ; et (3) les sociétés patrilinéaires dotées d'une sécurité foncière sont moins affectées par l'impact des sécheresses sur la sécurité alimentaire par rapport aux sociétés matrilineaires.

4 Le régime foncier désigne « les relations entre les individus et les groupes d'individus par lesquelles sont définis les droits et les obligations en matière de contrôle et d'utilisation des terres » (Bruce, 1986; Moyo, 1995; Shivji et al., 1998).

5 La sécurité alimentaire est généralement définie comme la situation dans laquelle « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leurs permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». (FAO, 2014a).

Le document contribue à la littérature croissante sur l'impact des chocs pluviométriques sur le bien-être des ménages (Jayachandran, 2006 ; Yang et Choi, 2007 ; Björkman-Nyqvist, 2013 ; Levine et Yang, 2014 ; Asfaw et Maggio, 2017) en considérant le rôle de la sécurité foncière dans l'atténuation des chocs de sécheresse pour les ménages ruraux. L'approche novatrice du document, qui consiste à examiner le rôle atténuant de la sécurité foncière dans la relation entre la sécheresse et la sécurité alimentaire des ménages, le distingue de la littérature existante.

Système foncier au Malawi: un contexte

L'évolution du système foncier coutumier au Malawi est fortement liée aux systèmes de lignage dans les communautés. Datant de 1965, la loi foncière du Malawi définit la propriété foncière en trois grandes catégories, à savoir les régimes privés, publics et coutumiers (Kishindo, 2004). La catégorie de la propriété foncière publique est la plus fiable, suivie de la propriété coutumière et privée, respectivement. La faiblesse de la propriété privée est attribuée à la possibilité de retrait du titre de pleine propriété /à bail ou du certificat de revendication par le ministre chargé des questions foncières. La catégorie de propriété foncière coutumière domine dans les zones rurales où la répartition des terres est déléguée aux chefs et aux chefs de village par le ministre. Bien que les terres coutumières soient la propriété légale du Malawi (Nankumba et Machika, 1988), elles sont généralement exploitées selon le droit coutumier de chaque communauté. Par conséquent, la distribution des terres coutumières aux villageois est essentiellement guidée par les conditions culturelles, socio-économiques et démographiques de chaque localité. Ainsi, la variation des contextes socioculturels au Malawi entraîne des différences dans la gestion et l'attribution des terres coutumières entre les communautés. En plus d'une perception générale selon laquelle la terre est un don de Dieu pour la subsistance, elle appartient aux lignées. Celles-ci constituent une force puissante pour déterminer la disponibilité, l'accès et le contrôle des terres coutumières au sein des communautés.

Les terres allouées aux unités ménagères par les chefs et les chefs de village reposent sur des droits d'utilisation qui peuvent être résiliés à tout moment. De plus, les chefs n'exercent qu'une tutelle et sont responsables devant la communauté en matière de diligence raisonnable - pour s'assurer que sa tradition est préservée. En substance, le seul facteur de soutien pour l'acquisition et la distribution des terres dans les zones rurales du Malawi est l'institution de lignage. L'institution à cet égard comprend les systèmes de parenté, de traçabilité de filiation et d'héritage qui varient considérablement d'une communauté malawite à l'autre. La région nord du Malawi pratique généralement un système socioculturel patrilinéaire qui donne

essentiellement aux hommes des droits et un contrôle sur la terre, tandis que dans les régions centrales et méridionales, qui sont principalement matrilineaires, ces droits appartiennent aux femmes (Kishindo, 2004)⁶.

Le mariage et la résidence constituent d'autres bases pour acquérir des droits d'utilisation des terres. Cela crée une base supplémentaire pour les pratiques patrilocales ou matrilocales au Malawi. Matchaya (2009) examine les facteurs résidentiels déterminant l'accès et l'indice de sécurité des régimes fonciers coutumiers au Malawi. Les résultats révèlent que les groupes non-autochtones sont associés à une probabilité plus élevée d'insécurité foncière que les autres catégories (autochtones, faiblement autochtones et autochtones). Cette conclusion est cohérente avec la soumission de Kishindo (2004) qui explique que les résidents non-autochtones sont considérés comme éligibles aux droits d'utilisation des terres seulement après avoir été acceptés comme membres de leur communauté d'accueil.

Lovo (2016) a montré que le système d'héritage et de résidence sexospécifique au Malawi pourrait constituer une source d'insécurité foncière chez les agriculteurs. Les différents systèmes sont les systèmes matrilineaire-matrilocal et patrilinéaire-patrilocal. Dans un système matrilineaire-matrilocal, le mari s'installe dans le village de la femme et cultive la terre que sa femme a héritée de ses proches. Inversement, dans un système patrilinéaire-patrilocal, la femme s'installe dans le village du mari ; celui-ci a hérité de la terre de ses proches de sorte que la famille fasse partie intégrante de la lignée du mari. Le divorce ou le décès d'un conjoint dans le cadre de ces deux pratiques rend effectivement le partenaire non-local se retrouve sans terre et retourne dans son village d'origine sans aucune forme de compensation pour l'investissement réalisé dans la terre. Le décès du propriétaire foncier entraîne généralement la restitution de la terre à ses proches (Takane, 2008 ; Peters, 2010 ; Lovo, 2016).

En 2002, une nouvelle politique a été instituée au Malawi a permis aux agriculteurs d'enregistrer leurs terres coutumières en tant que propriété privée. Les modifications législatives nécessaires pour maintenir la politique en place n'ont pas été suivies et la politique a pris fin brusquement. La question de la réforme agraire, cependant, continue d'être une question d'actualité dans l'agenda du gouvernement. Les principales préoccupations du système foncier au Malawi se sont depuis concentrées sur les lois relatives à l'héritage foncier et sur les relations entre propriétaires et locataires dans le marché locatif informel en pleine expansion (Peters, 2010).

6 Les communautés partageant les deux catégories de traçabilité de descendance peuvent se résoudre à une propension à l'affiliation par communauté pour l'attribution des terres et l'indice d'accessibilité.

Réformes de la politique foncière au Malawi

Après l'indépendance, le Malawi a connu une série de réformes agraires visant à promouvoir la productivité agricole et à accroître la sécurité alimentaire durable. Avant 1996, les efforts du gouvernement n'ont pas donné les résultats escomptés en matière de réformes agraires. Par exemple, la réforme agraire de 1967 a été largement infructueuse, car aucune rupture majeure avec le passé n'a été instituée en termes de mode de propriété foncière. Il s'agissait plutôt d'une continuation du cadre colonial des régimes fonciers et de la propriété des terres (Ng'ong'ola, 1982 ; Kanyongolo, 2005). Les réformes agraires postcoloniales infructueuses et l'augmentation rapide de la population, qui a eu de graves conséquences sur la propriété foncière par habitant, ont conduit à la recherche d'une réforme de la politique foncière qui pourrait résoudre les problèmes liés à l'inégalité foncière perverse au Malawi.

Le 18 mars 1996, le gouvernement central dirigé par le Front démocratique uni (UDF) a proposé une commission d'enquête présidentielle sur la réforme des politiques foncières (PCILPR), dont le mandat était de promouvoir les efforts de réforme agraire au Malawi. Les recommandations de la commission ont conduit à la formulation d'une politique nationale de réforme agraire qui a été approuvée par le Conseil des ministres en 2002⁷ (Chinsinga, 2011).

En réponse à la demande croissante de terres arables, le gouvernement a institué un Projet d'aménagement des terres rurales à base communautaire (CBRLDP). Il s'agissait d'une initiative de réforme agraire décentralisée basée sur le marché. L'initiative a été introduite en 2004 et menée dans la région sud du Malawi, afin d'alléger la pression foncière et d'améliorer l'accès à la terre pour les ménages ruraux nécessiteux. Le projet a été conçu pour résoudre les problèmes de redistribution des terres qui émanent des inégalités flagrantes dans la répartition des terres, et pour accroître la productivité agricole et les revenus d'environ 15 000 familles rurales pauvres dans le sud du Malawi (Mueller et al., 2014 ; Mendola et Simtowe, 2015).

De plus, le CBRLD est un programme de redistribution des terres assisté par le marché basé sur des transferts volontaires entre les propriétaires fonciers (vendeurs consentants) et les pauvres en terres (acheteurs consentants) ; le gouvernement et les organismes donateurs fournissant les finances et les services permettant aux communautés d'acheter et de gérer elles-mêmes les terres. Le CBRLD a été réalisé dans six districts, à savoir Machinga, Mangochi, Mulanje, Thyolo, Balaka et Ntcheu (Mendola et Simtowe, 2015). Le projet a été soutenu par la Banque mondiale par

7 La nouvelle politique foncière visait à corriger les tensions sociales et les inégalités criantes liées à la propriété foncière dans le pays.

l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (AID), qui a fourni 27 millions de dollars américains sur un coût total de 29,8 millions de dollars américains.

Les ménages éligibles (sans terre ou pauvres en terre) ont été organisés en 10 à 35 ménages participants et ont reçu des transferts monétaires et fonciers conditionnels pour relocaliser, acheter, développer et enregistrer de nouvelles parcelles de terres agricoles (Mueller et al., 2014). Le montant total fourni par ménage était de 1 050 USD, avec jusqu'à 30 % alloués à l'achat de terres, 8 % à l'indemnité de réinstallation et 62 % au développement agricole. Le programme a pris fin en septembre 2011. Bien qu'il ait eu un minimum de succès en termes de propriété et d'accès à la terre parmi les agriculteurs ruraux de la région du sud, la mise en œuvre a été entachée par les parties prenantes au niveau communautaire qui ont exploité le programme pour faire avancer leurs propres intérêts égoïstes (Chinsinga, 2011).

Une autre politique agricole importante au Malawi a été l'introduction d'un programme de subventions des intrants agricoles. Cette politique a été annoncée par plusieurs politiques telles que la Stratégie et le plan d'action de développement de l'agriculture et de l'élevage (ALDSAP) établi en 1995 ; le Programme d'investissement dans le secteur agricole du Malawi (MASIP) de 1999; le Programme de développement agricole (ADP) de 2006 ; l'Approche sectorielle agricole (ASWAP) de 2007-2009 et 2010-2015 (Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, 2010 ; FAO, 2014c)

Le programme de subventions des intrants agricoles (FISP) du Malawi est une ramification du Programme de subventions des intrants agricoles, un programme de subventions des intrants ciblés à petite échelle, également connu sous le nom de Starter Pack Scheme, et il a été lancé en 1998. Le FISP a pris de l'importance en 2005 après que le pays ait connu une grave sécheresse. À la suite de cette sécheresse, la portée du programme a été élargie, passant de quelques agriculteurs seulement à environ 50 % des agriculteurs du pays, et ces dernières années, il couvre plus de 70 % des agriculteurs (Harou, 2018).

L'objectif du FISP est de donner aux agriculteurs l'accès à des intrants agricoles améliorés qui peuvent aider à atteindre la suffisance alimentaire et à améliorer les revenus ruraux grâce à des niveaux plus élevés de production de cultures vivrières et commerciales (Dorwad et Chirwa, 2011 ; Lunduka et al., 2013). Le programme est mis en œuvre en distribuant des bons et des coupons aux petits exploitants agricoles, propriétaires de leurs terres agricoles et résidant légitimement dans leurs propres villages pour l'achat d'intrants agricoles⁸ à des taux subventionnés (Dorward et Chirwa, 2011 ; Harou, 2018).

8 Il s'agit notamment d'engrais pour la production de maïs, de semences de maïs améliorées, de pesticides et d'engrais pour le tabac.

La distribution des bons se fait à deux niveaux (Ricker-Gilbert et Jayne, 2017). Le premier niveau implique l'allocation d'engrais et de semences aux régions et aux districts en fonction de la zone de culture agricole et du nombre de petits exploitants dans cet endroit. Au deuxième niveau, la distribution se fait au niveau communautaire. Les chefs de communauté et de village sont ensuite impliqués pour déterminer le petit exploitant éligible. De par sa conception, l'attribution initiale des bons vise les petits exploitants et les agriculteurs à temps plein qui ne sont pas en mesure d'acheter au plus deux sacs d'engrais au prix commercial en vigueur dans la communauté du petit exploitant tel que déterminé par les dirigeants locaux (Dorward et al., 2013). À partir de 2008, le groupe cible a été défini comme un groupe « vulnérable », comprenant les ménages pauvres en ressources, les ménages des personnes handicapées, des personnes âgées, des femmes et les ménages dirigés par des enfants (Ricker-Gilbert et Jayne, 2017).

En 2010, le gouvernement a établi le Cadre national de politique agricole (NAPF), qui a été chargé d'harmoniser les différentes stratégies de développement agricole et de promouvoir la productivité agricole et de réaliser la sécurité alimentaire nationale, entre autres (FAO, 2014c).

Source de données

Cette étude a utilisé les données au niveau des ménages et des parcelles fournies par l'enquête intégrée du panel des ménages (EIPM) de 2013 et la quatrième enquête intégrée des ménages (EIM4) de 2016/2017 pour le Malawi⁹. Ces enquêtes ont été menées par le gouvernement du Malawi par le biais de l'Office national des statistiques, avec le soutien de la Banque mondiale. Les enquêtes collectent des informations sur les ménages dans tout le pays et fournissent des renseignements sur diverses mesures de précipitations et de températures dans les données géospatiales relatives aux variations saisonnières du temps. D'autres informations spécifiques aux parcelles relatives à la productivité agricole comprennent les indicateurs topographiques et de végétation des caractéristiques des parcelles des ménages. Les enquêtes ont permis de recueillir des données pour 4 000 ménages en 2013 et pour 12 447 ménages en 2016/2017.

Pour mesurer les chocs pluviométriques locaux, nous nous appuyons sur les données pluviométriques provenant des précipitations terrestres : la série chronologique mensuelle quadrillée 1900-2017 (version 5.01), du Centre recherche climatique de l'Université du Delaware (UDel). L'ensemble de données fournit des estimations des précipitations mensuelles sur une grille de 0,5° par 0,5° couvrant les zones terrestres du

9 L'EIM est également connu sous le nom d'Étude de mesure des niveaux de vie — enquêtes agricoles intégrées (EMNV-EAI).

monde pour la période 1900-2014. Les estimations des précipitations sont basées sur l'interpolation assistée par la climatologie des informations disponibles des stations météorologiques. Les données ont été compilées et mises à disposition par Matsuura et Willmott (2018). Nous utilisons les informations SIG fournies pour chaque localité référencée comme zone de dénombrement dans l'EIPM et l'EIM4 respectivement pour les vagues 2013 et 2016/2017 afin d'accéder au référentiel pluviométrique de l'UDel en faisant correspondre chaque localité aux quatre stations météorologiques les plus proches afin d'obtenir des données pluviométriques pour les années allant de 1900 à 2017.

Conclusion et implications politiques

La variabilité du climat a été une menace majeure pour la production agricole, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de la plupart des ménages agricoles dans les pays en développement. Au fil des ans, les gouvernements, tant locaux qu'internationaux, se sont efforcés de concevoir des politiques durables (directement ou indirectement) pour aider les ménages à faire face ou à atténuer les impacts pernicioeux des chocs climatiques. Dans cette perspective, notre étude prolonge la littérature existante en évaluant le rôle atténuant de la sécurité foncière sur la sécurité alimentaire dans les régions qui dépendent de l'agriculture. Plus précisément, nous explorons les variations dans la sécurité foncière et les régimes de sécheresse à travers les villages afin de déterminer dans quelle mesure le système foncier influe sur la capacité des ménages à faire face aux conséquences négatives des chocs climatiques pour les ménages ruraux dépendants de l'agriculture au Malawi.

Nos résultats révèlent que les chocs de sécheresse affectent considérablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux au Malawi. Plus important encore, nous étudions le rôle de la sécurité foncière à travers les ménages et la capacité de faire face aux chocs de sécheresse. Les résultats montrent un rôle antagoniste de la sécurité foncière sur l'effet des chocs de sécheresse sur la sécurité alimentaire. Les accords de sécurité foncière au Malawi sont largement diversifiés selon les perspectives juridiques, institutionnelles et coutumières. Cependant, nous avons trouvé les signaux d'atténuation les plus forts de l'attribution de titres fonciers par rapport aux mesures informelles. Ces résultats sont cohérents avec l'importance de formaliser la propriété foncière dans les zones rurales, par exemple en élargissant la documentation juridique des terres rurales. Cette conclusion a une orientation politique importante pour les agences gouvernementales en charge de l'acquisition de terres au Malawi. En outre, nous avons établi une voie pour les effets atténuants de la sécurité foncière en tant que pratique d'irrigation. Les estimations des coefficients pour les communautés matrilineaires et patrilineaires sont distribuées le long des variables de résultat d'une manière qui ne suggère aucun rôle différentiel de la sécurité foncière.

Les résultats suggèrent que la sécurité foncière peut avoir des implications politiques importantes, notamment du point de vue des filets de sécurité. Les résultats de cette étude renforcent le consensus croissant selon lequel les droits de propriété à travers la sécurité foncière sont associés à la productivité agricole et à la sécurité alimentaire des ménages dans les zones rurales. La manière la plus efficace de parvenir à la sécurité foncière est de formaliser les droits fonciers en délivrant des titres fonciers aux propriétaires fonciers, comme le montre notre étude. Même si la plupart des terres au Malawi sont acquises par le biais de systèmes fonciers coutumiers (héritage), la nécessité pour les propriétaires fonciers d'avoir des titres officiels empêchera l'accaparement et l'expropriation des terres par le gouvernement. La possession de titres fonciers officiels est souvent associée à la sécurité foncière, ce qui peut conduire à une augmentation des pratiques de conservation des sols et de la productivité agricole par les propriétaires fonciers.

Cette étude souligne que les réformes foncières visant à accroître la sécurité foncière et la propriété inclusive pour les utilisateurs des terres peuvent améliorer la productivité, atténuant ainsi les impacts négatifs des chocs climatiques et améliorant le bien-être des ménages qui dépendent de l'agriculture. Par conséquent, la sécurité foncière peut être un instrument politique permettant d'améliorer ou de modifier la répartition du bien-être des ménages, ce qui peut conduire à une réduction de la pauvreté et promouvoir la croissance et le développement durable dans les pays en développement.

L'une des limites de cette étude est le caractère non-aléatoire de la sécurité foncière dans les ménages des zones rurales du Malawi. Bien qu'il existe des preuves à l'appui de l'affirmation, nous avons révélé dans ce document que les acquisitions de terres dans les zones rurales du Malawi se font principalement par héritage ; ce mode d'acquisition est, dans une certaine mesure, une source exogène de sécurité foncière. Les recherches futures pourraient envisager une source exogène plus plausible de sécurité foncière, telle que l'attribution de titres fonciers qui fournit un traitement clair et des groupes de contrôle dans un cadre expérimental. Ce type d'étude fournira une affirmation ou un argument plus causal pour l'impact atténuant de la sécurité foncière que le présent document.

Références

- Asfaw, A. and J. von Braun. 2004. "Is Consumption Insured against Illness? Evidence on Vulnerability of Households to Health Shocks in Rural Ethiopia". *Economic Development and Cultural Change*, 53(1): 115–29.
- Asfaw, S. and G. Maggio. 2017. "Gender, weather shocks and welfare: Evidence from Malawi". *The Journal of Development Studies*, 54(2), 271–291.
- Berge, E., D. Kambewa, A. Munthali and H. Wiig. 2014. "Lineage and land reforms in Malawi: Do matrilineal and patrilineal landholding systems represent a problem for land reforms in Malawi?" *Land Use Policy*, 41: 61–69.

- Besley, T. 1995. "Property rights and investment incentives: Theory and evidence from Ghana". *Journal of Political Economy*, 103(5): 903–37.
- Besley, T. and R. Burgess. 2000. "Land reform, poverty reduction, and growth: Evidence from India". *Quarterly Journal of Economics*, 115(2): 389–430.
- Bhaumik, S.K., R. Dimova and I.N. Gang. 2016. "Is women's ownership of land a panacea in developing countries? Evidence from land-owning farm households in Malawi". *The Journal of Development Studies*, 52(2): 242–53.
- Björkman-Nyqvist, M. 2013. "Income shocks and gender gaps in education: Evidence from Uganda". *Journal of Development Economics*, 105(C): 237–53
- Bruce, J.W. 1986. "Land tenure issues in project design and strategies for agricultural development in sub-Saharan Africa" LTC Paper No 128. Land Tenure Center, University of Wisconsin-Madison, Madison.
- Challinor, A.J., E.S. Simelton, E.D.G. Fraser, D. Hemming, and M. Collins. 2010. "Increased crop failure due to climate change: Assessing adaptation options using models and socio-economic data for wheat in China". *Environmental Research Letters*, 5(3): 034012.
- Chinsinga, B. 2011. "The politics of land reforms in Malawi: the case of the Community Based Rural Land Development Programme (CBRLDP)". *Journal of International Development*, 23(3): 380–93.
- Chinsinga, B. 2013. "The political economy of agricultural policy processes in Malawi: A case study of the Fertilizer Subsidy Program". Paper Presented at the Futures Agriculture Conference on the Political Economy of Agricultural Policy in Africa, 18–19 March, Pretoria, South Africa.
- Chirwa, P. and A. Quinion. 2005. "Impact of soil fertility replenishment agroforestry technology adoption on the livelihoods and food security of smallholder farmers in central and southern Malawi". In P. Sharma V. Abrol, eds., *Crop Production Technologies*. Rijeka, Croatia: InTech.
- Deininger, K.W. (2003). *Land policies for growth and poverty reduction*. Washington, D.C.: The World Bank.
- Deininger, K. and R. Castagnini. 2006. "Incidence and impact of land conflict in Uganda". *Journal of Economic Behaviour and Organization*, 60(3): 321–45.
- Deininger, K. and J.S. Chamorro. 2004. "Investment and income effects of land regularization: The case of Nicaragua". *Agricultural Economics*, 30(2): 101–16.
- Deininger, K. and S. Jin. 2006. "Tenure security and land-related investment: Evidence from Ethiopia". *European Economic Review*, 50(5): 1245–77.
- Deininger, K., D. Ali, S.T. Holden, and J. Zevenbergen. 2008. "Rural land certification in Ethiopia: Process, initial impact, and implications for the other African Countries". *World Development*, 36(10): 1786–1812.
- Deininger, K., S. Jin and H.K. Nagarajan. 2009. "Land reforms, poverty reduction, and economic growth: Evidence from India". *Journal of Development Studies*, 45(4): 496–521.
- Dorward, A. and E. Chirwa. 2011. "The Malawi agricultural input subsidy programme: 2005/06 to 2008/09". *International Journal of Agricultural Sustainability*, 9(1): 232–47.
- Dorward, A., E. Chirwa, M. Matita, W. Mhango, P. Mvula, E. Taylor and K. Thome. 2013. "Evaluation of the 2012/2013 Farm Input Subsidy Programme, Malawi". Final paper undertaken for the Ministry of Agriculture and Food Security, Lilongwe, Malawi.

- Erickson, P., P.K. Thornton, A.M. Notenbaert, L. Cramer, P. Jones, and M. Herrero. 2011. "Mapping hotspots of climate change and food insecurity in the global tropics". CCAFS Report No. 5. CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture, and Food Security (CAAFS), Copenhagen, Denmark.
- FAO. 2002. "Land tenure and rural development". In: FAO Land Tenure Studies No. 3. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).
- FAO. 2011. "Assessing and Responding to Land Tenure in Disaster Risk Management" In: FAO Land Tenure Manuals, No. 3., Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).
- FAO. 2014a. Final Report for the International Symposium on Agroecology for Food Security and Nutrition. 18th and 19th September, Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) Retrieved from <http://www.FAO.org/about/meetings/afns/en/on24/08/2017>.
- FAO. 2014c. FAO Malawi: Country Programme Framework (CPF) 2014–2017, Retrieved from <http://www.fao.org/3/a-bp619e.pdf>.
- FAO. 2015. *Regional overview of food insecurity: African food security prospects brighter than ever*. Accra, Ghana: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).
- FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2018. *The State of Food Security and Nutrition in the World 2018: Building climate resilience for food security and nutrition*. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). Available at <http://www.fao.org/state-of-food-security-nutrition/> (accessed 17 February 2020).
- Fussler, H.M. 2010. "How inequitable is the global distribution of responsibility, capability, and vulnerability to climate change: A comprehensive indicator-based assessment". *Global Environmental Change*, 20: 597–611.
- Ghebru, H. and S. Holden. 2013. "Links between tenure security and food security: Evidence from Ethiopia". Centre for Land Tenure Studies Working Paper 02/13. Norwegian University of Life Sciences, Aas, Norway.
- Harou, A.P. 2018. "Unraveling the effect of targeted input subsidies on dietary diversity in household consumption and child nutrition: The case of Malawi". *World Development*, 106: 124–35.
- Harrigan, J. 2008. "Food insecurity, poverty and the Malawian starter pack: Fresh start or false start?" *Food Policy*, 33: 237–49.
- IPCC. 2014. "Climate change 2014: Impacts, adaptation, and vulnerability". Technical Report. Intergovernmental Panel on Climate Change, New York, NY.
- Jayachandran, S. 2006. "Selling labor low: Wage responses to productivity shocks in developing countries". *Journal of Political Economy*, 114(3): 538–75.
- Kishindo, P. 2004. "Customary land tenure and the new land policy in Malawi". *Journal of Contemporary African Studies*, 22(2): 213–25.
- Levine, D.I. and D. Yang. 2014. "The impact of rainfall on rice output in Indonesia". NBER Working Papers 20302. National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, USA.
- Linkow, B. 2016. "Causes and consequences of perceived land tenure insecurity: Survey evidence from Burkina Faso". *Land Economics*, 92(2): 308–27.
- Lovo, S. 2016. "Tenure insecurity and investment in soil conservation. Evidence from Malawi". *World Development*, 78: 219–29.

- Lunduka, R., J. Ricker-Gilbert, and M. Fisher. 2013. "What are the farmlevel impacts of Malawi's farm input subsidy programme? A critical review". *The Journal of the International Association of Agricultural Economists*, 44(6): 563–79.
- Matsuura, K., and Willmott, C. (2018). Terrestrial air temperature and precipitation: 1900–2017. Gridded Monthly Time Series' Version 4.01. Center for Climatic Research, University of Delaware.
- Mendola, M. and F. Simtowe. 2015. "The welfare impact of land redistribution: Evidence from a quasi-experimental initiative in Malawi". *World Development*, 72: 53–69.
- Migot-Adholla, S. E., Place, F., & Oluoch-Kosura, W. (1994). Security of tenure and land productivity in Kenya. In J. W. Bruce & S. E. Migot-Adholla (Eds.), *Searching for land tenure security in Africa* (; pp. 119–140). IA, US: Kendall/ Hunt.
- Ministry of Agriculture and Food Security. 2010. *The National Agricultural Policy: Promoting agricultural productivity for national food security and economic growth and development through value chain development*. Government of Malawi, Lilongwe. Unpublished.
- Moyo, S. 1995. *The Land Question in Zimbabwe*. Harare, Zimbabwe: SAPES Books.
- Mueller, V., A. Quisumbing, H.L. Lee, and K. Droppelmann. 2014. "Resettlement for food security's sake: Insights from a Malawi land reform project". *Land Economics*, 90(2): 222–36.
- Nankumba, J. and M. Machika. 1988. *Dynamics of Land Tenure and Agrarian Systems in Africa: The Case of Malawi*. FAO Research Report. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO, Rome Italy).
- Ng'ong'ola, C. 1982. "The design and implementation of customary land reforms in Central Malawi". *Journal of African Law*, 26(2): 115–32.
- Peters, P.E. 2010. "Our daughters inherit our land, but our sons use their wives' fields: Matrilineal–matrilocal land tenure and the new land policy in Malawi". *Journal of Eastern African Studies*, 4(1): 179–99.
- Peters, P.E. and D. Kambewa. 2007. "Whose security? Deepening social conflict over customary land in the shadow of land tenure reform in Malawi". *The Journal of Modern African Studies*, 45: 447–72.
- Pinckney, T.C. and P.K. Kimuyu. 1994. "Land tenure reform in East Africa: Good, bad, or unimportant". *Journal of African Economies*, 3: 1–28.
- Potts, D. 2006. "Natural resource access in Southern Africa: The influence of political change and development practice". In C. Tornimbeni and M. Zamponi, eds., *Comparing Rights: Land and Natural Resources in Africa*. Bologna, Italy.
- Ricker-Gilbert, J. and T.S. Jayne. 2017. "Estimating the enduring effects of fertilizer subsidies on commercial fertilizer demand and maize production: Panel data evidence from Malawi". *Journal of Agricultural Economies*, 68(1): 70–97.
- Shivji, I.G., S. Moyo, D. Gunby and W. Ncube. 1998. *National Land Policy Framework*, draft discussion paper. Ministry of Lands and Agriculture, Harare, Zimbabwe, Unpublished.
- Skoufias, E., M. Rabassa and S. Olivieri. 2011. "The Poverty Impacts of Climate Change: A Review of the Evidence". World Bank Policy Research Working Paper No. 5622. The World Bank, Washington, D.C.
- Takane, T. 2008. "Customary land tenure, inheritance rules, and smallholder farmers in Malawi". *Journal of Southern African Studies*, 34(2): 269–91.

- Woodhouse, P. 2006. "Legitimizing markets or legalizing custom? Land commoditization and tenure reform in Africa". In C. Tornimbeni and M. Zamponi, eds., *Comparing Rights: Land and Natural Resources in Africa*. Bologna, Italy.
- World Bank. 2010. *Social Dimensions of Climate Change: Equity and Vulnerability in a Warming World*. Technical Report, Washington, D.C.: The World Bank.
- World Bank. 2017. "Sub-Saharan Africa poverty and equity database". The World Bank, Washington, D.C.
- Yang, D., and H. Choi. 2007. "Are remittances insurance? Evidence from rainfall shocks in the Philippines". *World Bank Economic Review*, 21(2): 219–48.



Mission

Renforcer les capacités des chercheurs locaux pour qu'ils soient en mesure de mener des recherches indépendantes et rigoureuses sur les problèmes auxquels est confrontée la gestion des économies d'Afrique subsaharienne. Cette mission repose sur deux prémisses fondamentales.

Le développement est plus susceptible de se produire quand il y a une gestion saine et soutenue de l'économie.

Une telle gestion est plus susceptible de se réaliser lorsqu'il existe une équipe active d'économistes experts basés sur place pour mener des recherches pertinentes pour les politiques.

www.aercafrica.org/fr

Pour en savoir plus :



www.facebook.com/aercafrica



www.instagram.com/aercafrica_official/



twitter.com/aercafrica



www.linkedin.com/school/aercafrica/

Contactez-nous :

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique
African Economic Research Consortium

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique

Middle East Bank Towers,

3rd Floor, Jakaya Kikwete Road

Nairobi 00200, Kenya

Tel: +254 (0) 20 273 4150

communications@ercafrica.org